

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 06 Octobre à 20 h, se sont réunis dans la salle du conseil, les membres du Conseil Municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**, sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire,
Dûment convoqués le 02 Octobre 2020.

Présents : Odile CHALAMEL, Georges GINOLLIN, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Céline EUVRARD, Amandine PAGET, Mathieu SCIASCIA, Pierre-Damien GALENE, Serge TICHKIEWITCH

Absents excusés : Marie DUPERIER (pouvoir Amandine PAGET), Marc FLEURY (pouvoir Céline EUVRARD)

Assistent à la réunion : Christophe MAREC, Marie-France RAFFIN

Secrétaire de séance : Amandine PAGET

Invités: Vidian de La Brosse pour présentation du projet "Mokki" - les refuges du Mont Pelat hébergements insolites et autonomes en énergie.

Le compte-rendu du conseil du 08 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

1) Création d'un poste d'Adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité :

La mise en route de nombreux projets : Transformation de la piscine, Etude thermique pour les Nivéoles, Électricité et eau caisse nord, Travaux supplémentaires Ferme de La Mense, Relance de la DSP Location Margéraz, Bail pour restaurant bergerie, Travaux de voirie, Adressage, Halle solaire, Sécurité dans le village, Liaison Aillon station – village, Village fleuri, Village étoilé, Sentiers communaux, Réflexions sur le devenir de la station, ajoutée à la gestion administrative courante de la commune amènent une surcharge de travail pour le responsable technique / administratif.

Le Maire propose la création à compter du 7 octobre 2020 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour assurer les fonctions d'Adjoint Technique.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du 7 octobre 2020 au 31 décembre 2020 inclus.

Il devra justifier une connaissance en gestion des bâtiments.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au maximum sur l'indice brut 356 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

➔ Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité

2) Convention pour achat combustible bois déchiqueté

Le contrat de livraison de combustible pour la chaufferie bois est à renouveler. La chaufferie de la commune a été réalisée pour recevoir exclusivement du bois propre constitué de plaquettes forestières et de connexes de scieries.

Est totalement exclue la plaquette issue d'emballage en fin de vie.

Dans la mesure du possible, en vue de contribuer à la protection de l'environnement par une limitation des émissions de CO2 (objectif premier de la réalisation de la chaufferie bois), le fournisseur s'efforcera de privilégier les sources d'approvisionnement les moins génératrices de longs transports routiers

Nous avons refusé la proposition d'un appel d'offre groupé de Grand Chambéry, ne garantissant pas une production locale de ce combustible.

Au vu des quantités consommées, nous avons la possibilité de reconduire un contrat avec Mathieu Franc, de La Compôte, déjà fournisseur de plaquettes bois dans des conditions de qualité satisfaisantes.

Nous proposons un contrat d'une durée de deux ans, non prolongeable par tacite reconduction, à prix fixe pour la durée du contrat.

→ Le conseil municipal vote à l'unanimité la mise en place de ce contrat.

3) Approbation demande subvention département COVID

Le Département de La Savoie a mis en place un fonds d'urgence COVID 19 afin d'aider à financer les achats de gel hydro alcoolique, masques, ... durant la période du 16/03 au 31/08/2020.

Le montant des dépenses correspondantes pour la commune s'élève à 4 342.04 euros, tel que défini sur le document joint subvention COVID.

→ Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant des dépenses concernant le COVID 19 à 4 342.04 euros TTC selon l'état récapitulatif et donne son accord pour la demande de subvention

4) Validation convention ambulance d'astreinte pour secours sur pistes :

Les secours sur les domaines skiables sont assurés par les Pisteurs-Secouristes sous la responsabilité du Maire et par délégation (agrément), du Responsable du Service des pistes. Ces professionnels du secours, diplômés d'Etat et détenteurs du PSE1/PSE2, assurent le secours et le transfert des blessés jusqu'au poste de secours et alertent, en cas de besoin, les moyens médicalisés d'urgence conformément au Plan Départemental de Secours en Montagne.

Au poste de secours, le relais terrestre appelé transport primaire est la continuité du secours sur piste. Les transports primaires non prescrits par un médecin sont pris en charges par les communes selon l'article L.2321-2 (7°) du CGCT (anciennement L221-2 du code des communes). Les communes peuvent demander le remboursement auprès des victimes selon l'article L.2331-4 (15°) du CGCT.

Ce transport doit être assuré par un véhicule faisant l'objet d'une convention avec les communes. Dans ce cas, ceci ne constitue pas une mission de service public relevant du SDIS, ni d'une mission des ambulanciers privés au titre de leur agrément sanitaire, mais bien d'une mission liée au secours primaire sur domaine skiable.

Dans cette mission d'intervention relative au secours primaire, une ambulance est engagée pour assurer le transport de la victime au-delà des limites géographiques des cabinets médicaux de proximité ou selon les préconisations du médecin contacté.

Il convient pour les communes en fonction des moyens disponibles pour les secours de bas de piste d'apprécier la faisabilité du transport vers l'hôpital dans des conditions de confort et de sécurité pour le

patient selon le véhicule disponible (longueur du trajet, compétences des accompagnants, matériel au sein du véhicule).

La spécificité d'Aillon le Jeune fait que les services de secours primaires dirigent les blessés sur Aillon le Jeune ou Lescheraines en semaine, mais sur Chambéry ou Aix les Bains le weekend (ou cas d'urgence en semaine).

Dans les stations, deux types véhicules de transport sont utilisés, suivant qu'on est en intra-muros (véhicules bas de piste) ou non (ambulances). Jusqu'à maintenant Francony faisait le transport véhicules bas de piste vers les médecins locaux et des ambulanciers opéraient entre la station et les hôpitaux. Bauges ambulances était en astreinte le WE à Lescheraines avec 2 personnes.

Saison 2019-2020:

66 véhicules bas de piste à 250 € > 16 000 €
39 ambulances Bauges ambulances à 350 € > 11 900 €
17 autres ambulances à 350 € > 4 900 €
13 SDIS à 324 € > 4 212 €
30 personnes en retour propre à 250 € > 6 500 €
9 hélicoptères
soit 165 transports pour un coût de 43 512 €

Pour 2020 – 2021 :

Les services de l'Etat rechignent de plus en plus à considérer le service bas de piste au vu de la distance entre Margériaz et les médecins locaux.

Aucun ambulancier n'accepte d'être d'astreinte uniquement le week-end, permettant de garder la solution véhicule bas de piste précédente. Pour avoir la certitude d'une présence d'un véhicule de secours en station tous les jours de la période hivernale, la commune se tourne donc vers une solution d'une astreinte en station journalière et a sollicité les sociétés d'ambulance en ce sens.

Suite au COVID et à l'arrêt brutal de la station, Bauges ambulances veut revoir son tarif, en proposant 99 jours d'astreinte sur les pistes à 730 €TTC par jour. Il refuse la seule astreinte des WE --> 72 270 €

La Société Rousselin/Savoyarde, mieux disante, propose 99 jours d'astreinte à 600 €TTC par jour mais avec un complément de 55 €TTC par voyage à Chambéry (estimé à 65 trajets) --> 62 975 €TTC

➔ Au terme d'échanges, le conseil vote pour (sauf 1 abstention) retenir la Société Rousselin/Savoyarde et donne pouvoir au Maire pour signer la convention établie entre la commune d'AILLON LE JEUNE et cette Société.

5) DM Emprunt & Investissement Chapelle

Depuis 2018, la commune traîne une dette concernant des remboursements d'emprunts pour la salle de l'Europe. Des mandats ont en effet été refusés en 2018 par manque de trésorerie.

Certains versements faits en 2019 ont donc comblé cette dette de 2018, mais a provoqué du coup un nouveau manque pour 2019.

Des virements faits cette année ont comblé le trou de 2019, et nous ne voulons pas reporter une nouvelle fois ce système. Il est donc proposé de voter une décision de budget modificative pour permettre le remboursement complet des annuités de 2020.

Suite à l'emprunt pour compenser l'autofinancement, nous devons faire également un transfert de "fonctionnement" en "investissement" pour la Mense de 100 000,00 € et doter l'opération Chapelle créée lors du dernier conseil de 5 000,00 € sans oublier de prendre en compte la part des intérêts correspondant en "fonctionnement".

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces décisions budgétaires modificatives : Emprunt, Ferme de la Mense et Investissement Chapelle.

6) DM mouvement de crédit d'un service à une opération

D'une part, depuis 2020, nous avons introduit la notion d'opération dans les DSP, pour avoir des comptabilités analytiques. Les restes à réaliser étaient globalisés sur la DSP des Nivéoles et doivent passer en opération.

D'autre part, un complément de 1 500,00 € est nécessaire pour payer les derniers travaux.

Pour prendre en compte les nouveaux intérêts induits, il faut faire un transfert du budget général vers le budget de la DSP Les Nivéoles.

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision budgétaire modificatrice : Mouvement de crédit d'un service à une opération.

Questions diverses :

• Colis des aînés

Le COVID ne nous permettra pas de faire le traditionnel repas des anciens en fin d'année (prévu initialement le dimanche 06 décembre 2020). L'équipe de la municipalité propose en contrepartie de faire un panier pour chacun, remis en main propre par l'ensemble des conseillers municipaux.

Il est décidé de faire la liste des personnes ayant atteint l'âge de 70 ans et de regarder le budget 2019 consacré au repas des anciens et aux paniers, et de fixer les règles de distribution au prochain conseil.

• Réfection réseau eau potable Crévibert – Chez Curiaz :

Le service des eaux de GCA va rénover la conduite d'eau potable entre Crévibert et Chez Curiaz.

La commune d'Aillon le Jeune profite des travaux pour mettre en place une conduite récupérant l'ancienne source de la Daube pour alimenter les bassins de Crévibert et dans l'avenir ceux du chef-lieu. Le montant des travaux est estimé à 3 800.00 € HT (devis à venir demandé à l'entreprise réalisant les travaux).

Il faudra aussi prendre en charge le changement du poteau incendie de Chez Curiaz pour un montant de 1 500.00 € (prix 2019).

La durée des travaux de réfection du réseau eau est annoncée de 8 semaines.

• Représentants dans les commissions de Grand Chambéry :

Grand Chambéry a mis en place des commissions de travail et propose aux conseillers municipaux intéressés d'y participer, sous réserve d'inscription préalable au plus tard pour le 13 octobre.

Commission
Transition écologique
Economie, emploi, insertion et enseignement supérieur
Habitat et gens du voyage
Finances et moyens des services
Grands équipements et relations avec les clubs sportifs
Renouvellement urbain et politique de la ville
Urbanisme
Mobilité
Bâtiments, patrimoine, voiries et infrastructures
Concertation citoyenne
Déchets
Tourisme
Agriculture, forêt, espaces naturels et ruralité
Prospective et évolution de l'institution

Il sera demandé à chaque conseiller de s'inscrire dans les commissions pour lesquelles il souhaite participer.

• Schéma d'évolution de notre station :

Un certain nombre d'actions sont inscrites dans le plan de prévisions pluriannuelles d'investissement 2020-2026 pour la SEM mais quelques points semblent discutables :

- Placement de l'aire des camping-cars
- Concentration des activités au niveau du centre d'accueil
- Suppression du ski alpin sur la partie haute d'Aillon 1000

Et ne prennent pas en compte certains souhaits émis par la commune

- Développement du vélo de descente et VTT
- Développement d'une activité vol libre
- Développement d'une activité astronomie
- Développement des promenades familiales du Mont Pelat
- Mise en place d'une aire de pump track, de patinoire, de stade multisport
- D'une aire de camping cars accueillante
- ...

Il est urgent de se positionner sur nos souhaits pour pouvoir les défendre auprès de la SEM, du SMSB, de Grand Chambéry dans les deux mois.

Une réunion de la commission tourisme où tous les élus sont conviés se tiendra le mardi 20 octobre 2020 à 20H pour échanger exclusivement sur ce sujet.

Prochain conseil le mardi 03 novembre 2020 à 20h

Fin de séance à 23 h00

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Tichkiewitch', with a long horizontal stroke extending to the right.

Serge TICHKIEWITCH